

# Block 20.15

## Description

Le Block 20.15 a été conçu pour éliminer le coffrage à coût élevé. Il est utilisé normalement pour former une colonne en béton de 200x200 à intervalles de 3.0m dans les murs d'entourage.

Comme son nom l'indique, le Block 20.15 a la particularité d'avoir une moitié plus large que l'autre. La partie la plus large, qui fait 200mm de bord à bord, n'a pas de fond, de sorte à laisser passer les aciers, et agit comme coffrage permanent autour des colonnes du mur.

L'autre partie fait 150mm de large comme les blocs traditionnels qui composent le reste du mur. Ce produit s'impose ainsi comme le bloc économique et écologique qui permet de contourner les complications du coffrage et de réduire les coûts en terme de matériaux et de main-d'œuvre, avec un gain de temps considérable en plus.

## Normes de référence

BS 6073: Part 1: 1981 - Specification for precast masonry units

BS 6073: Part 2: 1981 - Methods for specifying concrete masonry units

## Informations techniques

- Epaisseur du panneau extérieur et du panneau intérieur des Blocks 20.15 disponibles : 25mm

- Niveaux de tolérance sur les dimensions travaillées

Dimension Maximale	Variation
Longueur	+3mm – 5mm
Hauteur	+3mm – 5mm
Epaisseur (largeur)	+2mm – 2mm
Epaisseur des panneaux ext. et int.	+3mm – 3mm

- Poids des Blocks 20.15

Type de bloc	Epaisseur des panneaux ext. et int.
20.15	±17kg

- Résistance à la compression du Block 20.15

La résistance moyenne à l'écrasement de dix blocs ne devrait pas être inférieure à 3,5 MPa à la livraison.

La résistance minimale à l'écrasement d'un bloc seul ne devrait pas être inférieure à 2,8 MPa.

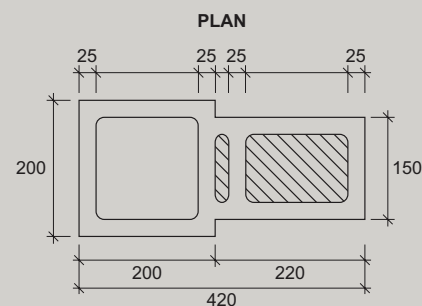
Remarque : Nous pouvons fabriquer des blocs avec une résistance à la compression supérieure à votre demande.

## Spécifications matérielles

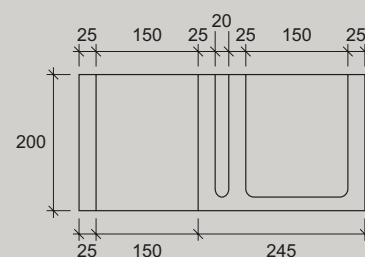
- Ciment  
CIMENT PORTLAND ORDINAIRE (CEM I – 42.5N)  
Conformément à la norme BS EN 197-1:2000 – Ciment. Compositions, caractéristiques et critères de conformité pour les ciments communs.
- Agrégats  
AGREGATS UBP (Sable de pierre 0-4mm & agrégats 4-6mm & 6-10mm). Conformément à la norme BS 882: 1992 – Specification for aggregates from natural sources for concrete.
- Eau  
TROU DE FORAGE - Propre et ne présentant aucune quantité toxique de substances nuisibles, qu'elles soient en suspension ou en solution ; contrôle mensuel par des laboratoires extérieurs.

## Attestations de contrôle et de conformité

Les attestations appropriées sont délivrées sur demande. En l'absence de spécifications ou d'exigences particulières au produit, les attestations de contrôle et de conformité seront celles requises par la norme BS 6073.



COUPE TRANSVERSALE



Poid : 17 Kg